

De l'état civil de la Commune de L'Isle-en-Dodon, arrondissement de St-Gaudens, Département de la Haute Garonne.

Ont comparu les sieurs Lacaze Jean Marie, âgé de quarante six ans, cultivateur, et Bourboulle Pierre, âgé de cinquante trois ans, demeurant l'un et l'autre à L'Isle-en-Dodon, qui ont dit être amis des parents de la défunte.

Laquelle ont déclaré que Monferran Jeanne Noémie Julie, âgée de deux ans, née et demeurant à L'Isle-en-Dodon, sans profession, célibataire, fille de Monferran Ferdinand Jean, et de Durrieu Pauline Sophie.

Est décédée, aujourd'hui, à deux heures du soir, dans la maison d'habitation de ses parents, sise à L'Isle-en-Dodon, rue St-Pierre.

Après nous être assuré de décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite à la voix.

Bourboulle

Lacaze

Republique Française

Au nom du peuple Français

Le an mil huit cent quatre vingt seize et le quatre Août à six heures du matin.

Par devant nous Martin Alphonse, adjoint de l'Etat civil de la commune de L'Isle-en-Dodon, arrondissement de St-Gaudens, Département de la Haute Garonne.

Ont comparu le sieur Couit Jean Louis, né à Aureilhan, Département des Hautes Pyrénées, le cinq Septembre, mil huit cent soixante neuf, ainsi qu'il résulte d'un extrait en forme qu'il nous a remis, demeurant à L'Isle-en-Dodon, comme des contributions indirectes, fils majeur de Couit Jean Marie, courrier-convoieur du protest, et de Abadie Pauline, ménagère demeurant en ladite commune d'Aureilhan.

Procédant du consentement de ses père et mère, ici présents et de celui de l'Administration des Contributions Indirectes, sur décision en date du vingt six Juin dernier, ainsi qu'il résulte d'une note de M. le Sous-Directeur, à la date du premier Juillet dernier, qu'il nous a également remis, d'une part.

Et Mademoiselle Lorigny Florimond Rosette, née à Terrigouagnat, Département de la Haute Garonne, le vingt quatre Mars, mil huit cent soixante neuf, ainsi qu'il résulte d'un extrait en forme qu'elle nous a remis, sans profession, fille majeure de Lorigny Pierre Marcellin, Buraliste, et de Yelle Marie Françoise, ménagère, avec laquelle elle demeure à L'Isle-en-Dodon.

Procédant du consentement de ses père et mère, ici présents d'autre part.

Lesquels après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en cette commune, la demande

N° 71
Mariage entre
Couit Jean Louis
et Lorigny
Florimond
Rosette

Des neuf et vingt six Juillet dernier, sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que de chapitre 6 du code civil, titre 2 du mariage, faisant droit à la requête des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que ledits sieur Couit Jean Louis et Lorigny Florimond Rosette sont unis par le mariage.

Dont acte fait et passé et lu publiquement, dans une des salles de la Mairie, les portes ouvertes, en présence des pères et mères des époux, ainsi que des sieurs Decamps Xavier, âgé de soixante deux ans, maréchal des logis en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, Casaux Bazile, âgé de cinquante cinq ans, armurier, demeurant tous deux à L'Isle-en-Dodon, Massol Camille, âgé de quarante ans, commis principal des contributions indirectes, demeurant à Boulogne, Haute Garonne, et Chapeau Alphonse, âgé de vingt huit ans, employé des contributions indirectes, demeurant à L'Isle-en-Dodon, témoins majeurs non parents des époux, lesquels ainsi que les époux et les pères et mères des époux ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Couit Jean Louis
Lorigny Florimond Rosette
Decamps Xavier
Casaux Bazile
Massol Camille
Chapeau Alphonse

N° 72
Mariage
entre
Regaud
Joseph Jacques
Augustin et
Laffargue
Jeanne Marie
Blanc Josephine

Republique Française

Au nom du peuple Français

Le an mil huit cent quatre vingt six et le cinq Août à six heures et demie du matin.

Par devant nous Calzaco Fermis, Notaire, officier de l'état civil de la commune de L'Isle-en-Dodon, arrondissement de St-Gaudens, Département de la Haute Garonne.

Ont comparu le sieur Regaud Joseph Jacques Augustin, né à Orsans, Département de l'Orne, le deux Mars, mil huit cent soixante onze, ainsi qu'il résulte d'un extrait en forme qu'il nous a remis, au Café Hôtel, fils majeur de Regaud Jean, et de St-Elie Françoise, Maîtres d'Hôtel, avec lesquels il demeure à Mirapois, Département de l'Orne.

Procédant du consentement de ses père et mère, ici présents, d'une part.

Et Mademoiselle Laffargue Jeanne Marie